

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2008

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 5 décembre 2008, s'est réuni le 12 décembre 2008 à 20 heures sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, Mme Régine DUC, M. Pascal BONNARD, M. Didier TESTE,, M. Stéphane SABOT, M. Robert BONNARD, Mme Murielle BOIRON, Mme Valérie MASIULIS, M. Maurice DENUZIERE, Mme Agnès BONNARD. M. Joël BALLAS, M. Sébastien BONNARD, Mme Sylviane TOSONI, M. Yves DUBOIS, M. Bruno PEILLON.

Membres absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Valérie MASIULIS

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

TRAVAUX ECONOMIES D'ENERGIES MAIRIE – SALLE D'ANIMATION DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le contrat pluriannuel signé avec le Conseil Général du Rhône. Dans ce contrat est inscrit le programme d'économies d'énergies de la mairie et de la salle polyvalente. Il s'agit maintenant de demander cette subvention. Pour cela, Monsieur Sébastien BONNARD présente plusieurs scénarios étudiés par lui-même et Monsieur Didier TESTE pour ce dossier et propose de retenir l'option intermédiaire d'un montant de 30.005 euros H.T. qui correspondant à :

- Changement de radiateurs à la salle d'animation avec une régulation par zone
- Etude de la régulation du plancher chauffant de la mairie
- Changement d'huissierie à la mairie (PVC beige)
- Isolation du grenier de la mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les devis présentés pour ce dossier, sollicite du Conseil Général du Rhône l'obtention d'une subvention de 18.000 euros pour un montant de travaux de 30.005 euros H.T. pour des travaux d' »économies d'énergies pour le chauffage de la mairie et de la salle polyvalente.

SUBVENTION INTEMPERIES DU 1^{er} NOVEMBRE 2008

Monsieur le Maire explique que l'article 110 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 a institué un "Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles", codifié à l'article L 1613-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. (CGCT) Monsieur le Maire ajoute que le décret n° 2008-843 du 25 août 2008 a fixé les modalités d'application de l'article L 1613-6 du CGCT qui ont été codifiés aux articles R 1613-3 à R 1613-16 du même code.

A ce titre, une demande de subvention doit être adressée au représentant de l'Etat et Monsieur le Maire précise que les dégâts causés aux infrastructures routières et ouvrages d'art, aux biens annexes à la voirie nécessaires à la sécurité de la circulation et aux réseaux de distribution et d'assainissement d'eau sont estimés à 45.000 €H.T. pour les chemins d'exploitations de la commune et 20.000 euros H.T. pour la station d'épuration du hameau de Dizimieux.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que la commune doit obtenir de la Préfecture l'autorisation de préfinancement avant de poursuivre les travaux de voirie et de reconstruction des murs de soutènement.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- Solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux maximal dans le cadre du "Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des catastrophes naturelles" suite aux événements climatiques du 1^{er} et 2 novembre 2008
- Demander l'autorisation de pré financer ces travaux,
- Autoriser monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Vu les articles L2223-3, L2223-14, L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu le règlement des cimetières municipaux, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal, fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 les tarifs des concessions du cimetière :

PLEINE TERRE – 2,75 m²

Concessions temporaires de quinze ans	93 €
Concessions trentenaires	186 €
Concessions cinquantenaires	371 €

PLEINE TERRE – 5,5 m²

Concessions temporaires de quinze ans	186 €
Concessions trentenaires	371 €
Concessions cinquantenaires	742 €

CAVEAUX 4/6 places

Concessions trentenaires	1530 €
Concessions cinquantenaires	2040 €

CAVEAUX 6/9 places

Concessions trentenaires	2040 €
Concessions cinquantenaires	2550 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 4/6 PLACES

Concessions trentenaires	186 €
Concessions cinquantenaires	371 €

RENOUVELLEMENT CONCESSIONS CAVEAUX 6/9 PLACES

Concessions trentenaires	371 €
Concessions cinquantenaires	742 €

COLOMBARIUM 4 PLACES

Concessions trentenaires	255 €
Concessions cinquantenaires	306 €

CAVURNES 4 PLACES

Concessions trentenaires	224 €
Concessions cinquantenaires	286 €

PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 le droit de branchement au réseau d'assainissement de la commune comme suit :

Construction individuelle	502,51 € TTC
Immeubles collectifs	502,51 € TTC par logement

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les nouveaux tarifs de la redevance d'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2009, comme suit :

ABONNEMENT SEMESTRIEL : 4,16 euros H.T.

CONSOMMATION : 0,4597 euros H.T. par m³

REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur modifié de la salle d'animation rurale à compter du 1^{er} janvier 2009 joint à la présente délibération

PRIX DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - ANNEE 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à compter du 1^{er} janvier 2009 les tarifs et les cautions de la salle polyvalente tels qu'ils suivent :

HABITANTS ET ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

	LOCATION	CAUTION	CAUTION MENAGE	REMISE DE LA CLE	RESTITUTION DE LA CLE SALLE PROPRE
Location Une journée	112 €	500 €	150 €	Le matin à 8h	Le lendemain à 8h
Location Deux jours	224 €	500 €	150 €	Le matin à 8h	Le surlendemain à 8h
Apéritifs et mini location (5 heures maxi)	52 €	500 €	150 €		
Location de l'équipement de sonorisation Gratuit pour les associations	41 €	500 €	150 €		

ASSOCIATIONS ET PERSONNES EXTERIEURES

	LOCATION	CAUTION	CAUTION MENAGE	REMISE DE LA CLE	RESTITUTION DE LA CLE SALLE PROPRE
Réunions professionnelles sans repas (+ de 25 personnes)	Gratuit	500 €	150 €		
Réunions professionnelles avec repas	82 €	500 €	150 €		
Location Une journée	251 €	500 €	150 €	Le matin à 8h	Le lendemain à 8h
Location Deux jours	502 €	500 €	150 €	Le matin à 8h	Le surlendemain à 8h
Apéritifs et mini location (maxi 5heures)	82 €	500 €	150 €		
Location de l'équipement de sonorisation	41 €	500 €	150 €		

PARTICIPATION 2009 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation pour 2009 aux charges du Syndicat intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier s'élève à 1.784,08 euros et que cette participation peut être assurée soit par inscription totalement ou partiellement au budget primitif 2009 de la commune, soit par recouvrement direct sur les contribuables.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide que la participation 2009 aux charges du Syndicat Intercommunal des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier sera assurée par recouvrement direct sur les contribuables.

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Après avoir examiné les demandes de subventions d'associations, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas accorder de subventions aux associations suivantes :

- Lycée Agricole de Ressins
- MFR de St Laurent de Chamousset
- NAFSEP
- Centre Léon Bérard
- A.F.M.

CONTRAT DE DENEIGEMENT

Monsieur Pascal BONNARD expose au Conseil Municipal que suite aux fortes chutes de neige de ces derniers jours, il a été obligé, face à l'urgence, de faire appel à une entreprise extérieure pour le déneigement. Il propose au Conseil Municipal de signer un contrat de déneigement avec l'entreprise TAM sise aux Haies - Le Pilon. Le Conseil Municipal décide de signer un contrat avec l'entreprise TAM.

INDEMNITES DE CONSEIL DU PERCEPTEUR

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 relatif aux conditions d'attributions de l'indemnité de conseil alloué aux comptables publics chargés des fonctions de Receveurs Municipaux des Communes et Etablissements Publics Locaux. Cet arrêté prévoit notamment, dans son article 3, que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat. Elle peut être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. L'arrêté du 16 septembre 1983 prévoit en outre une indemnité d'aide à la préparation des documents budgétaires dans la limite de 30,49€ ou 45,73€ par an. Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer, à donner son avis et à décider de l'attribution de ces indemnités à Madame SAMBRONI, comptable du Trésor, exerçant les fonctions de Receveur depuis le 11 juin 2007.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer l'indemnité de Conseil à Madame SAMBRONI, Receveur Municipal en fonction, au taux de 100% prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, décide que Madame SAMBRONI sera également bénéficiaire de l'indemnité d'aide à la préparation des documents budgétaires, soit 45,73 euros, dit que le montant de cette indemnité sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 6225 « indemnités aux comptables & aux régisseurs » du budget principal de chaque exercice selon un état dressé chaque année par le receveur municipal et dûment visé par le Maire

**CONSTRUCTION LOCAUX TECHNIQUES
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Monsieur le Maire rappelle le contrat pluriannuel signé avec le Conseil Général du Rhône. Dans ce contrat est inscrit la construction de locaux techniques. Il s'agit maintenant de demander de cette subvention. Pour cela, il présente un devis établi par la société castel et fromaget pour cette construction d'un montant de 102.888,30 euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté pour ce dossier, sollicite du Conseil Général du Rhône l'obtention d'une subvention de 40.000 euros pour un montant de travaux de 102.888,30 euros H.T. pour la construction de locaux techniques.

PROJET D'ECOLE COMMUNALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une esquisse sommaire établie par le Cabinet d'architecture Giroud et Barthe situé à Vienne pour un projet d'école communale afin de définir approximativement son coût. Il précise que ce projet est constitué par la construction de cinq classes, une cantine, la médiathèque et une salle d'évolution. Il propose donc aux commissions scolaires et urbanisme d'étudier ce projet non seulement pour son implantation mais aussi avec toutes les personnes intéressées (équipe pédagogique, D.D.E.N., association de parents d'élèves, etc...) afin de définir au mieux les besoins et de faire évoluer ce projet. Il réitère l'importance de cette étude pour la commune et compte sur les commissions pour que l'étude définitive soit finie en septembre 2010. Enfin il propose de confier au cabinet Giroud et Barthe une étude de faisabilité pour chiffrer ce programme. Le Conseil Municipal donne son accord à cette étude d'un montant de 4500 euros H.T.

**VENTE DE TERRAINS A LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE
POUR UN CENTRE D'AUTISTES ADULTE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un centre d'autistes pour adultes devant s'installer sur des terrains communaux. Il s'agit maintenant de vendre les parcelles concernées (AK500 et partie de la parcelle AK94) à la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Rhône. Pour cela, les services du domaine du Rhône ont indiqués à la commune un prix de 16 euros du m². Monsieur le Maire propose de faire fixer exactement l'emprise nécessaire à cette réalisation par un géomètre expert et de vendre le terrain concerné à la Sauvegarde soit environ 4.000 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de vendre un terrain communal pour la construction d'un centre d'autistes à 16 euros du m², charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour cette vente

GRAND PRIX CYCLISTE DE LONGES

Madame Murielle BOIRON transmet au Conseil Municipal une demande des organisateurs du Grand Prix Cyclistes de Longes pour la prise en charge par la municipalité des frais de sécurité de cette course (ambulance, médecin et cibistes). Le Conseil Municipal donne son accord pour une prise en charge partielle qui sera attribuée par une subvention à l'association au moment du vote du budget 2009.

GARDERIE PERISOLAIRE

Madame Murielle BOIRON et Monsieur Yves DUBOIS proposent au Conseil Municipal d'accorder la gratuité aux enfants dont la fratrie participe au soutien scolaire. Le Conseil Municipal donne son accord de principe, le règlement de la garderie périscolaire modifié sera présenté au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de :

- De l'obtention d'une subvention de 1.500 euros par Monsieur le Député, Raymond DURAND, pour la rénovation de la table d'orientation du Mont Monnet
- Des formations possibles pour les conseillers municipaux
- Des remerciements de la FNACA d'Ampuis et des ses environs pour le prêt de la salle de Longes
- Que le sel disponible à la commune ne peut être utilisé que pour les espaces publics de la commune
- De la relance du dossier sur le quartier de la Charpière, une réunion sera programmée pour Janvier 2009
- De la population légale de Longes à compter du 1^{er} janvier 2009 de 836 habitants.
- De l'élection du Conseil Municipal d'Enfants qui comprend 15 membres
- Du changement de statuts du SIVU Piscine de Loire et du prolongement des travaux. La réouverture est prévue pour octobre 2009
- De la distribution de colis de Noël pour les personnes âgées le Samedi 20 décembre à partir de 14 heures.
- De la pose d'un éclairage extérieur à l'école Ste Marie pour la garderie périscolaire
- De la régulation des prises de la salle d'animation pour le 10 janvier 2009

TRAVAUX DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame Régine DUC fait le compte rendu des travaux du Maire et des Adjointes :

- Le 20 novembre, réunion avec le bureau d'études Ingerop chargée de l'étude de la voirie de la Charpière
- Une étude sera effectuée pour le contrôle d'accès des différents bâtiments communaux
- Le 4 décembre, réunion avec M. Michel FROPIER, architecte du Parc du Pilat qui a présenté sa remplaçante Melle Floriane REITZER.
- Du bilan du repas de Noël du CCAS

CAHIER MIS A LA DISPOSITION DES HABITANTS

Madame Régine fait la lecture des remarques inscrites sur ce cahier :

- Mme Virginie MASTANTUONO fait la remarque de la dangerosité de la terrasse du café « Le Coyote ». Le Conseil Municipal convient de la dangerosité mais rappelle que la vitesse dans le village est de 30 km/h et que cette terrasse fait ralentir les véhicules qui excèdent cette vitesse.
- Mme Huguette BALLAS et M. Gilles BONNARD font le constat de problèmes au niveau de transports scolaires ramassant les enfants du sud de la commune. M. Yves DUBOIS expose au Conseil Municipal qu'il a recadré le personnel concerné.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE**